

# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

## Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°430/2022

**OBJET** : Modification  
des statuts du Syndicat

**Membres** : 18

**Présents votant** : 8

**Pouvoirs** : 4

L'an deux mille vingt-deux et le 9 décembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC

POUVOIRS

- Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de CASTELNAU-LE-LEZ,
- Madame Véronique CALUEBA, conseillère départementale du canton de SETE,
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS

Reçue en Préfecture et  
rendue exécutoire le :

Afin d'asseoir la gouvernance du Grand Site, la Présidente propose de modifier l'article 7.1 des statuts :

- en portant le nombre de sièges du comité syndical à 24
- en désignant systématique les présidents des collectivités membres comme délégués titulaires du Comité Syndical
- en intégrant la possibilité pour le Département de désigner un suppléant pour deux représentants titulaires.

Affichée le :

Une nouvelle version des statuts est annexée.

La délibération du comité syndical sera soumise à l'approbation dans les mêmes termes de toutes les assemblées délibérantes des membres du syndicat mixte.

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés

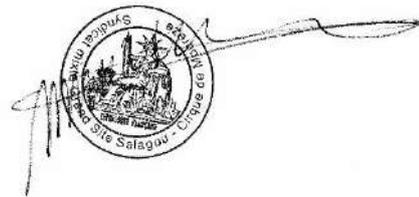
**APPROUVE** la nouvelle rédaction des statuts du syndicat, tels qu'annexés à la présente délibération,

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet du département de l'Hérault d'officialiser ces nouveaux statuts par arrêté préfectoral,

**AUTORISE** La Présidente à signer tous documents afférents à cette évolution statutaire.

Pour Extrait conforme  
A Clermont l'Hérault  
Le 9 décembre 2022

La Présidente



Marie PASSIEUX